

## ARRÊTE N° 2026 - 030

### OBJET

ARRÊTÉ MODIFICATIF DE LA COMMISSION D'AGREMENT DES PERSONNES QUI SOUHAITENT ADOPTER

### LA PRESIDENTE

- Vu les lois n°96-604 du 5 juillet 1996, n°2005-744 du 4 juillet 2005 et n° 2022-219 du 21 février 2022 relatives à l'adoption ;
- Vu le décret n° 98-771 du 1<sup>er</sup> septembre 1998, relatif à l'agrément des personnes qui souhaitent adopter un pupille de l'Etat ou un enfant étranger ;
- Vu les articles L 225-2, R 225-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu les arrêtés des 11/10/2017, 04/09/2020, 10/12/2025 relatifs à la composition de la Commission d'agrément des personnes qui souhaitent adopter ;
- Vu le décret n° 2025-1240 du 17 décembre 2025 modifiant les dispositions relatives à la procédure d'agrément en vue d'adoption et notamment la composition de la commission ;
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux ;

### ARRÊTE

Article 1 : l'article 1) de l'arrêté du 10 décembre 2025 est modifié comme suit :

1) Personnes appartenant au service qui remplissent les missions d'Aide Sociale à l'Enfance

Titulaire : Madame CHARNAY Elise  
Directrice Enfance Famille Jeunesse

Suppléante : Madame REY Delphine  
Assistante Sociale UTAS La Souterraine

Titulaire : Madame PEYRAN Karine  
Chef du Service d'Aide Sociale à l'Enfance

Suppléante : Madame BOUSSAGEON Carole  
Assistante Sociale UTAS d'Auzances

Titulaire : Madame QUEROY Béatrice  
Chef de Bureau du Service Prévention et Aide à la Parentalité

Suppléante : Madame PABIOT Marion  
Educatrice Spécialisée Pôle Enfance

2) Membres du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat

Titulaire: Madame NADAUD Martine  
Représentant l'Union Départementale des Associations Familiales de la Creuse

Suppléante : Madame BACHELLERIE Sabine  
Représentant l'Union Départementale des Associations Familiales de la Creuse

Titulaire : Madame MALTERRE Michelle  
Représentant l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance

Suppléant : Monsieur DUBOIS Philippe  
Représentant l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance

3) Personnalités qualifiées en matière médicale, psychologique, juridique ou sociale dans le domaine de la protection de l'enfance ou ayant une expérience en matière d'éthique et de lutte contre les discriminations

Titulaire : Madame LE BIGOT Céline  
Chef de service de la Protection Maternelle et Infantile

Suppléante : Madame BERY Gwendoline  
Coordinatrice des modes d'accueil de la petite enfance et du centre départemental de vaccination

Titulaire : Madame LATHIERE Julie  
Psychologue Pôle Enfance

Suppléante : Madame SADRAS Eloïse  
Psychologue Service d'Accueil et d'Accompagnement Familial

Article 2 : le mandat des membres désignés ci-dessus prendra fin le 09/12/ 2031.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au Recueil des actes Administratifs du Département.

Fait à Guéret, le

23 FEV. 2026

la Présidente du Conseil Départemental

Valérie SIMONET